Table of Contents

Annual Report to Parliament, 1997-1998

Access to information and privacy (ATIP)

Section A

Overview

Part 1

ATIP and DND Organization

Overview

Overview of ATIP legislation

Departmental mandate

Departmental organization

DND organization chart

DND/CF organization supporting ATIP

DAIP organization chart

DND/CF policies

101-00596/

Part 2

Highlights and Trends

Overview

Information Commissioner's report on delay at DND

Somalia Commission of Inquiry (SCOI) report

Institutionalizing the changes

Informal access

Training and sensitization

Section B

Access to Information Act

Overview

Trends in requests

Informal access

Statistical form

Section C

Privacy Act

Overview

Trends in requests

Statistical form

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

Annual Report to Parliament, 1997-1998

Access to information and privacy (ATIP)

Annual report to Parliament

Section 72 of both the *Access to Information Act* (AIA) and the *Privacy Act* require that the head of every Government institution prepare and submit to Parliament an annual report on the administration of the Acts within the institution during each financial year.

Purpose

The purpose of this annual report is to describe how the Department administered ATIP activities and fulfilled its responsibilities in relation to the Acts during the period from April 1, 1997, to March 31, 1998.

15th Annual Report

This is the fifteenth Annual Report to Parliament on administering the Acts in the Department of National Defence (DND) and the Canadian Forces (CF).

ATIP combined administration

A single ATIP Co-ordinator administers access to information and privacy (ATIP) activities within the Department.

Combined ATIP format

A combined ATIP format for the annual report reflects the significant overlap between the two processes. Issues specific to administering the AIA and the *Privacy Act* are reported in Sections B and C respectively.

Format

This annual report has been prepared using the Information Mapping® methodology.

Acronyms

This is an alphabetical list of acronyms used in this report.

ADM (Fin CS): Assistant Deputy Minister (Finance and Corporate Services)

AIA: *Access to Information Act*

ATIP: Access to information and privacy

CF: Canadian Forces

DAIP: Director or Directorate of Access to Information and Privacy

DM: Deputy Minister of National Defence

DND: Department of National Defence

FY: Fiscal year

MND: Minister of National Defence

NDHQ: National Defence Headquarters

OIC: Office of the Information Commissioner

OPI: Office of Primary Interest

TB: Treasury Board

In this report

This report is organized as follows:

Topic
Table of Contents
Section A

Section B

Section C

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

Section A

Overview

Introduction DND is committed to carrying out its mission in the most open and transparent manner possible.

This involves ensuring that the Department entrenches ATIP principles and objectives in its organizational structure, and that it appropriately analyzes for potential improvement those departmental activities that have important implications for ATIP administration.

In this section This section contains two parts.

Topic	See Part
ATIP and DND organization	1
Highlights and trends	2

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

Part 1

ATIP and DND Organization

Overview

Introduction Ensuring the fullest possible compliance with ATIP legislation requires a sound understanding of the purpose and commitment to legislation, as well as a clear statement of the Department's mandate, composition, and organization.

In Part 1 Part 1 contains the following topics:

Topic
Overview of ATIP legislation
Departmental mandate
Departmental organization
DND organizational chart
DND/CF organization supporting ATIP
DAIP organizational chart
DND/CF policies

ADM (Fin CS) Home | Search | Help | Français | Comments | DND/CF Home

© Public Works and Government Services Canada

National Defence / Défense nationale

Canada

Overview of ATIP legislation

Proclamation

The Government proclaimed the *Access to Information Act* (AIA) and the *Privacy Act* as in force on July 1, 1983.

Purpose of AIA

The purpose of the AIA is to afford Canadian citizens, permanent residents, and any person present in Canada the right to access information contained in Government records, subject to certain specific and limited exemptions.

Dual purpose of *Privacy Act*

The two-fold purpose of the *Privacy Act* is to:

- extend to individuals the right of access to information about themselves held by the Government, subject to specific and limited exemptions; and
- protect the individual's privacy by preventing others from having access to their personal information and by affording individuals substantial control over how that information is collected, used, and disclosed.

Formal requests for rights of access

In addition to establishing rights of access to Government information, both Acts provide for a formal request mechanism that individuals may use to exercise those rights. These mechanisms include:

- time limits and other response obligations for the institutions holding the information; and
- a way to lodge a complaint if an individual is not satisfied with how the institution handled a formal request.

Granting informal access	The statutes, regulations, and Treasury Board (TB) guidelines clearly encourage institutions to afford individuals access to information to which they are entitled without having to resort to the formal procedures provided for in the legislation, which is intended to complement, not replace, existing procedures for obtaining government information.
Importance of informal access	Extensive use of informal access is widely recognized as an effective and simplified way to further the principles of open government on which the legislation is based.

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

Departmental mandate

Minister's responsibility

The MND is responsible for controlling and managing the Department, which includes the CF, and for all matters relating to national defence.

Mission of DND/CF

The mission of the Department of National Defence and the Canadian Forces (DND/CF) is to defend Canada and Canadian interests and values while contributing to international peace and security.

Federal budget and Defence White Paper requirements

The *1994 Defence White Paper* for DND/CF confirmed the requirement to maintain multipurpose, combat-capable sea, land, and air forces to protect Canadians and project their interests and values abroad.

At the same time, DND/CF continues to play a major role in the Government's expenditure-reduction program. The year 1997-1998 was the penultimate year of budget reductions announced in previous years' budgets. The final year of such reductions will be 1998-1999 (a decline of 23% compared to 1994-1995), after which the Defence budget will see some marginal growth to compensate for inflation.

© Public Works and Government Services Canada

Departmental organization

Military and civilian components

The Department's unique personnel structure is made up of two separate components—one civilian, the other military. This table depicts the number of people in each component, as of March 31, 1998.

<table>
<tr><td colspan="3">Number in each component</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Military members: 144,008</td><td colspan="2">Regular force: 60,513</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Reserve force: 83,495</td><td>Primary: 30,555</td></tr>
<tr><td>Supplementary: 52,940</td></tr>
<tr><td colspan="3">Civilian employees: 20,545</td></tr>
</table>

Chain of command

National Defence Headquarters (NDHQ) in Ottawa provides broad direction for administration and operations, with specific execution being assigned to the various commands and regions of the Canadian Forces located across the country.

Highly decentralized organization

CF regular- and reserve-force personnel live, train, and work in every province and territory of Canada, as well as around the world.

As of March 31, 1998, CF members were serving at 27 bases and stations across Canada. In addition, 1,940 members were serving in 15 missions worldwide.

Organizational chart

This diagram shows the organization of National Defence as of 31 March 1998.

DND organization chart

Deputy Minister Personnel (through ADM Personnel for civilian personnel)

(for military personnel)

ADM (Fin CS) Home | Search | Help | Français | Comments | DND/CF Home

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

Departmental organization

Military and civilian components

The Department's unique personnel structure is made up of two separate components—one civilian, the other military. This table depicts the number of people in each component, as of March 31, 1998.

<table>
<tr><td colspan="3">Number in each component</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Military members: 144,008</td><td colspan="2">Regular force: 60,513</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Reserve force: 83,495</td><td>Primary: 30,555</td></tr>
<tr><td>Supplementary: 52,940</td></tr>
<tr><td colspan="3">Civilian employees: 20,545</td></tr>
</table>

Chain of command

National Defence Headquarters (NDHQ) in Ottawa provides broad direction for administration and operations, with specific execution being assigned to the various commands and regions of the Canadjan Forces located across the country.

Highly decentralized organization

CF regular- and reserve-force personnel live, train, and work in every province and territory of Canada, as well as around the world.

As of March 31, 1998, CF members were serving at 27 bases and stations across Canada. In addition, 1,940 members were serving in 15 missions worldwide.

Organizational chart

This diagram shows the organization of National Defence as of 31 March 1998.

DND organization chart

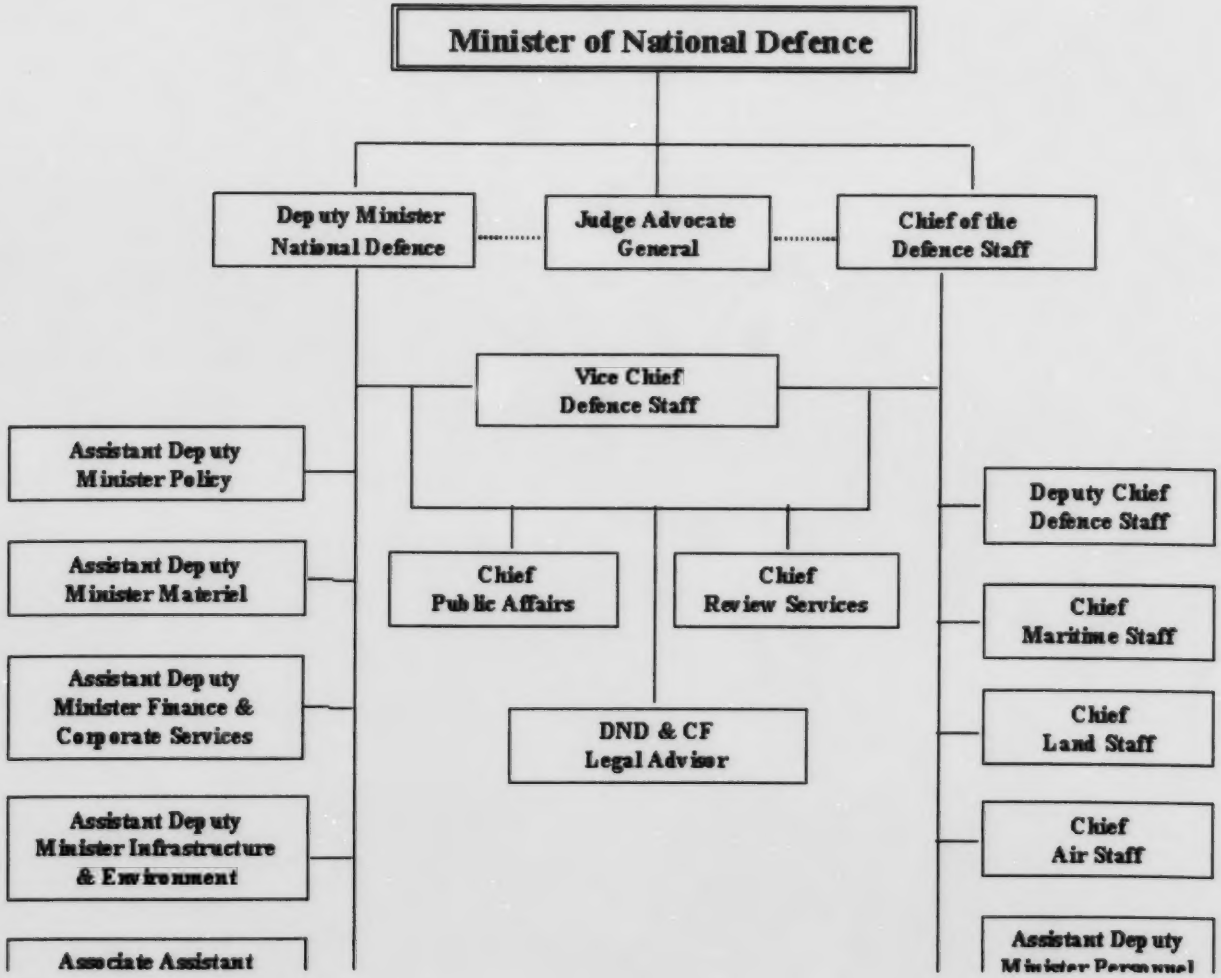

Deputy Minister Personnel (through ADM Personnel for civilian personnel)

(for military personnel)

ADM (Fin CS) Home | Search | Help | Français | Comments | DND/CF Home

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

DND/CF organization supporting ATIP

Departmental ATIP Co-ordinator

At DND, the Director of Access to Information and Privacy (DAIP) administers and co-ordinates the AIA and the *Privacy Act*.

Delegation instrument

Under the relevant sections of each Act, the delegation instrument reads as follows:

> The Minister of National Defence ... hereby designates the person holding the position of Co-ordinator, Director of Access to Information and Privacy (DAIP), in the Department of National Defence to exercise the powers and perform the duties and functions of the Minister as the Head of the Department of National Defence and the Canadian Forces.

DAIP's mandate

The mandate of DAIP is to administer ATIP legislation on behalf of the MND in such a way that DND/CF complies with the Acts, regulations, and Government policy.

Organization across DND/CF

Within each command headquarters, base, station, and unit, there is a designated senior staff officer who is responsible for the ATIP function and for administering the Acts locally.

The national ATIP Co-ordinator is responsible for ensuring that these officers have the necessary regulations, guidelines, and relevant publications.

Organization at NDHQ

At NDHQ, the ATIP organization consists primarily of the Directorate of Access to Information and Privacy (DAIP). Specialists from other NDHQ organizations provide needed expertise in legal, public-affairs, and policy matters to support the ATIP function.

DAIP organizational chart

This diagram shows how National Defence's ATIP Directorate is organized.

DAIP organization chart

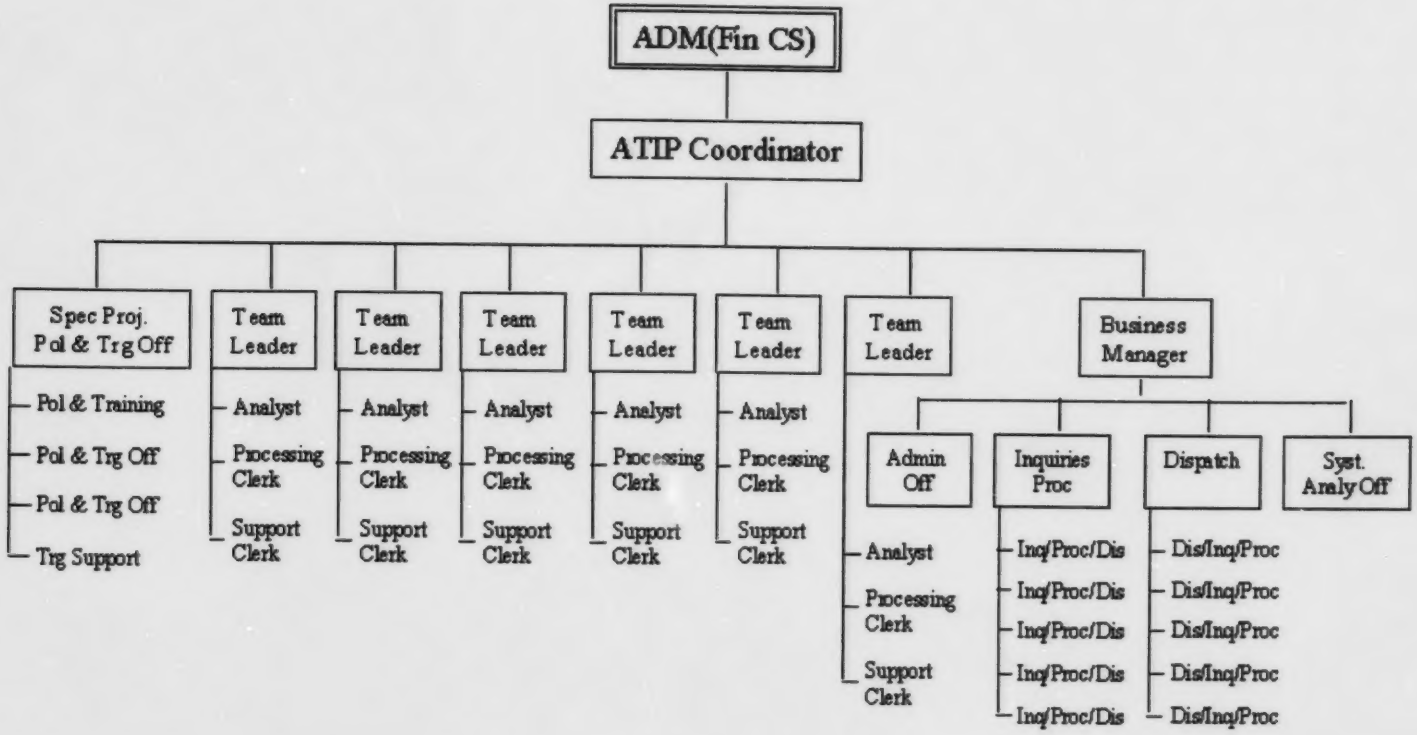

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

DND/CF policies

DND/CF manuals and publications

The following documents explain how to handle DND/CF records and personal information:

- Queen's Regulations and Orders for the Canadian Forces;
- Canadian Forces Administrative Orders;
- Civilian Personnel Administrative Orders;
- Departmental Administrative Orders and Directives; and
- publications about pay procedures and information systems on managing personnel.

All of these orders and publications are available to individual members and employees. Electronic versions of this material are also available on-line through the Defence Information Network.

Records scheduling and disposal

The *Records Scheduling and Disposal Manual* is based on a Records Disposition Authority covering program records and personal information that DND/CF holds.

The Department has nearly completed work to update, integrate, and automate the principal tools and manuals that DND/CF uses to organize and dispose of its paper records. The Department will submit the results of this work to the National Archives as a request for a new Records Disposition Authority covering the paper records holdings of DND/CF.

NDHQ instructions

The NDHQ instructions described in previous annual reports remain in effect, and reflect Treasury Board regulations on how to administer the AIA and *Privacy Act*.

InfoSource

All program records and personal data banks that DND maintains are detailed in the publication *InfoSource,* as required by ATIP legislation (*Privacy Act*, section 11, and AIA, section 5).

Public affairs and CF operations

The safety of CF personnel and the integrity of military operations are fundamental principles underlying everything the CF does on behalf of Canadians.

For this reason, the principles of openness and transparency should be balanced against the principle of operational security during CF operations.

In respecting the principle of operational security, no public-affairs activity should undermine:

- the safety of personnel involved in a CF operation; or
- the likely success of a CF operation or activity.

The principle of operational security may place limits on the CF's ability to live up to demands for complete openness. However, CF members and DND employees should make every effort to be as open and transparent as possible within the law when informing the public about CF activities during military operations.

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

Part 2

Highlights and Trends

Overview

Need for renewal

The need for DND to improve the way it administers ATIP became clear in 1995. Negative public comment and pressure from the media regarding this subject was increasing, and it was clear that DND's senior managers needed to take decisive action. Although DND continues to grapple with difficulties and challenges, the Department has made improving the way it administers ATIP a steadfast and top priority since 1995.

Building on achievements

The most important feature of 1997-98 was the Department's continued progress in improving its compliance with ATIP requirements. To do so, the Department continued to ensure that changes in how it administered ATIP within DND/CF were meaningful and sustainable, while remaining cost-effective and efficient.

Increased resources

The Department has increased the personnel resources in DAIP as follows:

- from FY 94-95 to FY 95-96, an increase of 30%;
- from FY 95-96 to FY 96-97, an increase of 8%;
- from FY 96-97 to FY 97-98, an increase of 12%; and
- from FY 97-98 to FY 98-99, an increase of 24%.

These increases do not include costs associated with operating the scanning/imaging initiative for the Reading Room.

In this section This section contains:

Topic
Information Commissioner's report on delay at DND
Somalia Commission of Inquiry (SCOI) report
Institutionalizing the changes
Informal access
Training and sensitization

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

FINANCE & CORPORATE SERVICES

Information Commissioner's report on delay at DND

Introduction

On August 21, 1996, the Information Commissioner initiated a wide-ranging, on-site investigation under the AIA's section 32, "Notice of intention to investigate."

The scope of the investigation:

The investigation included an analysis of all aspects of how DND administered the AIA. Key areas covered were DND/CF culture, resource allocation, roles and responsibilities, training and sensitization, accountability/reporting structure, delegation, and work processes.

Report:

On February 10, 1997, the Information Commission submitted the investigator's report to the Department. The report, called "Delay at the Department of National Defence: A Review of Practices and Procedures Under the *Access to Information Act,*" included 93 recommendations. The report also addressed administration of the *Privacy Act* "in a few areas where there was a direct impact on the administration of the *Access to Information Act*."

Chronology

The following is a list of the events in chronological order:

- a formal investigation began on August 21, 1996;
- the Information Commission issued the investigator's report to the Deputy Minister on February 10, 1997;
- the DM issued a response to the report on June 24, 1997; and

- the DM issued an updated response to the report on February 27, 1998.

Progress summary

The initiatives the Department has completed, undertaken, or planned formed much of the content of DND's ATIP report to Parliament for 1996-97. DND responded to and took action on virtually all 93 recommendations. In this section, a number of the specific initiatives the Department has completed that pertain specifically to AIA processing are described.

Improved communication with the Information Commissioner

One key recommendation from the Information Commissioner's 1997 report was the need to improve communication between DND and the Commissioner's office. In its report of June 30, 1997, the Somalia Commission also recommended that DND/CF "begin consultations with the Information Commissioner, within three months of the submission of this report ... to determine the most effective way of improving departmental responses to *Access to Information Act* requests." In this regard, the Department has taken the following actions:

- On June 24, 1997, the DM provided a detailed response to the Information Commissioner on the action the Department had taken or planned concerning the 93 recommendations contained in the report.
- The DM requested the Information Commissioner's advice and guidance concerning:
    - processing bulk submissions of AIA requests;
    - improving communication with requesters on the Department's policy of making released records available to the public after the applicant receives his or her response; and
    - establishing an equitable timeframe for making records released under the AIA publicly available.

On February 27, 1998, the acting DM provided an update of the

progress the Department has made on the initiatives planned and completed since the June 24 update, and pledged to continue with changes to improve compliance.

Fee-waiver policy

In November 1997, DND adopted a fee-waiver policy, which details a progressive schedule of waivers for reproduction and search fees for overdue cases.

Information-holdings initiatives to facilitate AIA administration

The Department recognizes the need for improved departmental information-holdings policies and practices, since they are an important factor in making the AIA easier to administer. In this area, DND's principal efforts have included:

- **A continued working relationship with the NAC**

  DND continues to work with the National Archives of Canada to ensure better compliance with the *National Archives of Canada Act* and related policies on managing Government information holdings. These efforts include engaging Archives staff to work exclusively on DND-related disposition issues.

- **Communication of policies and directives**

  The Department has clarified its policy with the full participation of DAIP. Once the policy is approved, the clarifications will be issued in 1998, and will include policy on:

  - transitory records; and
  - the organization and disposition of paper records.

Communication with requesters	DAIP staff members contact requesters by telephone and advise them that they are about to release their records. When appropriate, they also ask the requesters how they would prefer the Department to deliver the records.
Cabinet confidences	DAIP now submits certificates for section 69 exclusions directly to PCO. The Department has discontinued its past practice of forwarding such requests through DND legal channels in favour of this more efficient method.
Automated work tools	The Department has made a lot of progress in standardizing its methods of tracking AIA cases, generating progress and weekly reports, and capturing costing and fee data. Staff members have received extensive training to ensure that they make the best use of existing work tools. DND is now planning to further expand the use of automated work tools to improve the processing time and performance measures.
Monitoring and weekly reporting on status of outstanding cases	Every week, DAIP provides the DM, CDS, and all NDHQ Group Principals and Environmental Chiefs with a detailed report indicating all cases that are overdue, how long they have been overdue, and which organization is delaying the completion of the case. The report emphasizes the number of "deemed refusals" pending, and the importance of finalizing these cases as a key measure of the Department's compliance with the Act. Senior managers now regularly intervene within their organizations to speed up outstanding cases and taskings.

© Public Works and Government Services Canada

Somalia Commission of Inquiry (SCOI) report

Report by SCOI

On June 30, 1997, the Somalia Commission of Inquiry issued its report on the deployment of Canadian Forces to Somalia. One area of the Commission's recommendations (#39.3) dealt specifically with the need for DND to promote openness and transparency.

DND response to SCOI

In October 1997, DND issued its response to the Commission's report. Entitled *A Commitment to Change: Report on the Recommendations of the Somalia Commission of Inquiry*, the DND response to the SCOI's recommendation #39.3 was unequivocal: "This recommendation is accepted and will be fully implemented by January 1998." The actions have been completed.

Availability of complete response: The complete text of *A Commitment to Change* is available on the Internet at the following address: http://www.dnd.ca/somalia/somaliae.htm

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

Institutionalizing the changes

Business planning

As a result of the efforts between DND and the Access to Information Commissioner's office, the Department developed and implemented a number of initiatives to provide the public with on-line access. As well, DND made changes to group and directorate business plans to ensure that the group business plan includes informal access as a performance-measurement indicator.

The DAIP Directorate designed its business plan to achieve three critical and mutually supporting objectives during FY 97-98:

- to ensure full compliance with ATIP statutory requirements;
- to promote informal access; and
- to provide service of the highest standard to requesters and other clients.

Initiatives to achieve these objectives were grouped under the five principal categories that comprise the plan:

- integrating access and privacy functions;
- automating work processes;
- renewing policy and procedures;
- implementing training and cultural change; and
- renewing human resources.

DAIP's revised organization

The organization of DAIP shown on page 11 represents one of the key achievements for improving ATIP administration this year. It reflects the integration of the AIA and privacy functions, and features some important innovations designed to improve efficiency and compliance with ATIP requirements.

Integrated ATIP teams

The Department developed the team concept to provide the organizational flexibility and functional interoperability needed to permit optimum and rapid adjustments to changes in workload. Each team is responsible for processing both AIA and privacy requests. DAIP's first ATIP portfolio team began operating on May 1, 1997. Using the lessons learned from this and other trials, DND instituted the remaining teams by March 31, 1998.

ATIP request control desk

An amalgamated control desk, responsible for receiving and dispatching all ATIP requests, began operating on May 1, 1997.

Policy and training section

The Department established the policy and training section to ensure that ATIP training and sensitization activities are conducted as an integral component of departmental compliance with ATIP legislation. The section's mandate also includes ensuring ATIP-related policies are kept current, and liaising with frequent requesters to discuss their information needs and to arrange for informal access whenever possible.

Policies and procedures

DND has sought to be proactive by formally announcing policy guidance on issues that are relevant to ATIP administration. Two examples include the policies on:

- fee waivers; and
- the public availability of records released under the AIA 10 days after the applicant is given access to them.

ATIP on the DND Web site

The DND Internet site now lists the summaries of 753 completed requests, representing more than 163,000 pages of released records. These summaries are available to the public in electronic form at the two NCR Reading Rooms. Since coming on-line in April 1997, DND has recorded over 11,000 hits on the DND access-to-information site. In addition, the Web site includes DND's annual reports to Parliament on how it administers ATIP.

© Public Works and Government Services Canada

Informal access

Encouraging trends

The number of informal requests are increasing, while the number of requests under the AIA and the *Privacy Act* are decreasing.

Detailed information on each Act can be found in Sections B and C.

DND/CF Reading Room

The Reading Room is an important venue for the public to access departmental records informally. In addition, the Department has made electronic versions of all courts martial transcripts since 1993 available in the Reading Room.

Statistics

The table below reflects Reading Room usage statistics for 1997-1998.

Total number of requests		**Total number of pages**	
Formal	Informal	Viewed	Taken
41	71	45,210	6,991

Volunteering information

More and more, DND is voluntarily releasing information through its Web site. For example, the Chief Review Services now posts completed audit reports on the DND Web site. These reports, previously the subject of numerous AIA requests, no longer need to be obtained formally through the Act.

© Public Works and Government Services Canada

Training and sensitization

Introduction

The Department recognizes the need for increased sensitization and training for staff at all levels, and DAIP staff members have responded to that need. The sessions described below were particularly significant because they were given to those individuals who were directly involved in processing ATIP requests, or who were undergoing key career and developmental training. DND is now planning more specialized training, and is including access and privacy training in the Officer Professional Development Program. All junior officers must complete this program before they can be promoted to the rank of major.

Training and sensitization activities

The list below shows the major training and sensitization activities that DAIP has conducted during the past FY. During the past year, more than 800 people were briefed on this obligation under *Access to Information Act* and the *Privacy Act*.

- Domestic Operations Commanders Conference: DAIP staff members gave a 30-minute briefing to 25 senior operational commanders and staff members responsible to DCDS for domestic operations.

- Annual Army Administration (G1) Seminar: Staff members conducted a one-hour briefing with 40 senior combat-arms and combat-support officers responsible for administering formation, brigade, and area HQs.

- Issues Management Training Session: DAIP staff members provided a two-hour briefing to 50 people, including Executive Assistants to NDHQ Group Principals and other key individuals responsible for managing issues at NDHQ.

- NDHQ '97 Open House and Display: At this day-long event, DAIP staff members operated a booth that included a terminal with on-line access to electronic copies of records released under AIA, and another terminal connected to the ATIP area of the DND Internet site. Staff members distributed information sheets on ATIP and informal access to records. Visitors were military and civilian personnel of all ranks and levels from NDHQ, the media, and the public.

- Base Surgeon/Health Care Co-ordinator Conference: DAIP staff members gave a one-hour briefing to 50 medical officers from CF bases and higher HQs.

- ADM(Mat) EA/SOs Orientation Workshop: Staff members gave a one-and-a-half-hour briefing to 25 junior officers and managers within the ADM(Mat) Group who are responsible for processing ATIP requests.

- Somalia Inquiry Liaison Team: DAIP staff members conducted a two-and-a-half-hour briefing with 10 officers.

- Canadian Land Force Command and Staff College: Staff members conducted a two-hour lecture and a panel discussion with 100 student officers of Course 9701.

- Annual Conference and Training Session of Canadian Access and Privacy Association (CAPA): DAIP staff members conducted a 15-minute briefing and Q&A session with 50 ATIP co-ordinators from other federal institutions and other ATIP professionals on DND ATIP initiatives (Internet and electronic reading room).

- Chief Air Staff DG and Directors Meeting: DAIP staff gave a 45-minute presentation to 25 DGs, Directors, and SOs from the air force.

- Policy Officer Development Program: Staff members gave a one-hour training session to 12 AS-01 trainees who will work for DND.

- Personnel Administration Conference: DAIP staff members gave a 45-

minute briefing to 250 officers and NCMs responsible for administration at CF units, bases, stations, and higher HQs.

- Administration Branch CWO Annual Meeting: Staff gave a 30-minute briefing to 80 command, brigade, base, and wing superintendent clerks.

© Public Works and Government Services Canada

FINANCE & CORPORATE SERVICES

Section B

Access to Information Act

Overview

In this section This section contains:

Topic
Trends in requests
Informal access
TB statistical form

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

Trends in requests

Informal access

A shift from the formal to the informal request mechanism was evident, as reflected in the next section, "Informal access."

Volume

Since 1993-94, the Department has experienced a trend of successive increases in the number of requests it received each year. However, this trend ended during this FY, when the number of requests the Department received was less than the number received in 1996-97. Although such a trend could represent a reduction in workload, in reality, it was the nature—not the size—of the workload that changed.

Complexity and subjects of interest

The complexity of the requests remained high, with applicants submitting requests which were broader in scope and covered a wide range of topics. For the first time in several years, Somalia-related records were not among the most frequently requested. During 1997-98, requesters most frequently requested records relating to the following topics:

- DND/CF involvement in UN missions and domestic operations;
- the contracting and procuring of defence materiel and services;
- claims and entitlements of DND/CF personnel; and
- decision and policy-development matters.

© Public Works and Government Services Canada

National Defence / Défense nationale

Canada

FINANCE & CORPORATE SERVICES

Informal access

Introduction

DND fully accepts the importance of informal access, and statistics provided below indicate that the Department's efforts to encourage this mechanism have met with a measure of success. DND recognizes using informal routes to obtain information is key to allowing the Department to use its ATIP resources to process information that is properly the subject of an AIA request, and not already available to the public.

Statistics

Trends in the number of informal requests the Department processed during three FYs and the percentage of formal to informal are reflected in the table below:

FY	Regular requests received	Informal requests received	% of total requests represented by informal requests
1995-96	869	57	5.9
1996-97	942	80	7.8
1997-98	850	130	13.3

Note: These figures do not reflect the extent to which individuals use the two ATI Reading Rooms in the National Capital Region to view material already released under the AIA.

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

FINANCE & CORPORATE SERVICES

Statistical form

Report on the Access to Information Act

Reporting Period 1997-1998

(Values in blue-shaded boxes are calculated.)

Institution: **National Defence**

Source:	Media	Academia	Business	Organization	Public
	198	8	363	42	250

I. Requests under the Access to Information Act

Received during reporting period	861
Outstanding from previous period	236
TOTAL	1097
Completed during reporting period	846
Carried forward	251

II. Disposition of requests completed

1.	All disclosed.	214
2.	Disclosed in part.	360
3.	Nothing disclosed (excluded)	28
4.	Nothing disclosed (exempt)	23
5.	Transferred	20
6.	Unable to process	81
7.	Abandoned by applicant	32
8.	Treated informally	88
TOTAL		846

III. Exemptions invoked

S. Art 13(1)(a)	56
(b)	20
(c)	7
(d)	4
S. Art. 14	18
S. Art 15(1)International relations	77
Defence	68
Subversive activities	3
S. Art. 16(1)(a)	11

(b)	3
(c)	22
(d)	0
S. Art. 16(2)	10
S. Art. 16(3)	0
S. Art. 17	22
S. Art. 18(a)	4
(b)	8
(c)	0
(d)	20
S. Art. 19(1)	279
S. Art. 20(1)(a)	6
(b)	30
(c)	41
(d)	28
S. Art. 21(1)(a)	43
(b)	29
(c)	21
(d)	14

S. Art. 22	17
S. Art. 23	67
S. Art. 24	6
S. Art. 26	1

IV. Exclusions cited

S. Art. 68(a)	4
(b)	2
(c)	0
S. Art. 69(1)(a)	9
(b)	0
(c)	8
(d)	5
(e)	7
(f)	0
(g)	31

V. Completion time

30 days or under	317
31 to 60 days	193
61 to 120 days	106
121 days or over	230

VI. Extensions

	30 days or under	31 days or over
Searching	27	47
Consultation	14	24
Third party	1	4
TOTAL	42	75

VII. Translations

Translations requested		0
Translations prepared	English to French	0
	French to English	0

VIII. Method of access

Copies given	543
Examination	7
Copies and examination	45

IX. Fees

Net fees collected			
Application fees	3925	Preparation	0
Reproduction	22860	Computer processing	8
Searching	325	TOTAL	27118
Fees waived		**No. of times**	**$**
$25.00 or under		471	$ 4356
Over $25.00		129	$ 14316

X. Costs

Financial (all reasons)	
Salary	$ 1331814
Administration (O and M)	$ 200979
TOTAL	**$ 1532793**
Person year utilization (all reasons)	
Person year (decimal format)	21

Based on TBS/SCT 350-62 (Rev. 1993/02)

© Public Works and Government Services Canada

National Defence / Défense nationale

Canada

Section C

Privacy Act

Overview

In this section This section contains:

Topic
Trends in requests
TB statistical form

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

FINANCE & CORPORATE SERVICES

Trends in requests

Volume

As indicated in the Treasury Board statistical report, the number of privacy request has again decreased this FY. One can attribute this decrease to the Department giving more and more individuals informal access to their personal information.

Complexity

Although the number of requests has decreased, their complexity is growing relative to the overall workload.

The complexity is due either to the fact that the records are more difficult to locate or because the material is more sensitive and difficult to review and identify severances (i.e., the records consist of video or audio tapes taken during the course of investigations which become the subject of one or more requests).

Informal access policy

The Department will fully implement the new policy on informal access during 1998-99. As this policy is implemented across DND, the Department expects further reductions in the volume of requests.

Policy direction

The Department will provide serving and former members of the Canadian Forces and employees of the Department of National Defence with an efficient process to access personal information to which they are entitled under the *Privacy Act*. DND/CF will use, to the greatest extent possible, an informal access policy where individuals are permitted to examine information and files about themselves, without the need for formal application and processing through the *Privacy Act*.

Key policy objectives

The key policy objectives include:

- Providing specific types of frequently requested personal information to individuals as a standard practice upon their release from the CF or departure from the Department.
- Favouring on-site review of information instead of automatically furnishing copies where the individual does not require copies.

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

Statistical form

Report on the Privacy Act

Reporting Period 1997-1998

(Values in blue-shaded boxes are calculated.)

Institution: **National Defence**

I. Requests under the Privacy Act

Received during reporting period	12669
Outstanding from previous period	3405
TOTAL	16074
Completed during reporting period	11375
Carried forward	4699

II. Disposition of requests completed

1.	All disclosed.	9042
2.	Disclosed in part.	1280
3.	Nothing disclosed (excluded)	0

4.	Nothing disclosed (exempt)	23
5.	Unable to process	166
6.	Abandoned by applicant	526
7.	Transferred	338
TOTAL		11375

III. Exemptions invoked

S. Art 18(2)	33
S. Art 19(1)(a)	4
(b)	0
(c)	1
(d)	0
S. Art. 20	34
S. Art 21	191
S. Art. 22(1)(a)	78
(b)	127
(c)	0
S. Art. 22(2)	0
S. Art. 23(a)	14
(b)	0

S. Art. 24	0
S. Art. 25	6
S. Art. 26	1374
S. Art. 27	124
S. Art. 28	0

IV. Exclusions cited

S. Art. 69(1)(a)	0
(b)	0
S. Art. 70(1)(a)	0
(b)	0
(c)	0
(d)	0
(e)	0
(f)	0

V. Completion time

30 days or under	3526
31 to 60 days	3254
61 to 120 days	3472

121 days or over	1123

VI. Extensions

	30 days or under	31 days or over
Interference with operations	3254	
Consultation	5	
Translation	0	0
TOTAL	3259	0

VII. Translations

Translations requested		0
Translations prepared	English to French	0
	French to English	0

VIII. Method of access

Copies given	10465
Examination	9
Copies and examination	0

IX. Corrections and notation

Corrections requested	14
Corrections made	5
Notation attached	0

X. Costs

Financial (all reasons)	
Salary	$ 901525
Administration (O and M)	$ 225385
TOTAL	**$ 1126910**
Person year utilization (all reasons)	
Person year (decimal format)	22.25

Based on TBS/SCT 350-63 (Rev. 1997/02)

© Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

Table des matières

Rapport annuel au Parlement, 1997-1998

Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP)

Section A

Aperçu

Partie 1

Organisation de l'AIPRP et du MDN

Aperçu

Aperçu des lois régissant l'AIPRP

Mandat du Ministère

Organisation du Ministère

Organigramme du MDN

Organisation du MDN et des FC chargée d'appuyer l'AIPRP

Organigramme de l'AIPRP

Politiques du MDN et des FC

Partie 2

Faits saillants et tendances

Aperçu

Rapport du Commissaire à l'information sur les retards au MDN

Rapport de la Commission d'enquête sur la Somalie (CES)

Institutionnalisation des changements

Accès par des voies non officielles

Formation et sensibilisation

Section B

Loi sur l'accès à l'information

Aperçu

Tendances au niveau des demandes

Accès par des voies non officielles

Formulaire de statistiques

Section C

Loi sur la protection des renseignements personnels

Aperçu

Tendances au niveau des demandes

Formulaire de statistiques

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Rapport annuel au Parlement, 1997-1998

Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP)

Rapport annuel au Parlement

L'article 72 de la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) et l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP) stipulent qu'à la fin de chaque exercice, chacun des responsables d'une institution fédérale prépare un rapport sur l'application de ces lois en ce qui concerne son institution et le présente au Parlement.

Objet

Le présent rapport annuel explique comment le Ministère a administré les activités relatives à l'AIPRP et s'est acquitté de ses responsabilités à l'égard des deux lois, durant la période allant du 1er avril 1997 au 31 mars 1998.

15e rapport annuel

Il s'agit du quinzième rapport annuel au Parlement sur l'application des lois en question au ministère de la Défense nationale (MDN) et dans les Forces canadiennes (FC).

Une seule administration de l'AIPRP

Les activités liées à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (AIPRP) sont administrées au Ministère par un seul coordonnateur, le coordonnateur de l'AIPRP.

Présentation combinée de l'AIPRP

Une présentation combinée de l'AIPRP pour le rapport annuel indique que les deux processus se chevauchent dans une large mesure. Les sections B et C traitent respectivement de la LAI et de la LPRP et des questions relatives à leur application.

Présentation

Le présent rapport annuel a été préparé selon la méthode *Information*

Mapping®.

Abréviations

Voici la liste par ordre alphabétique des abréviations utilisées dans ce rapport.

AF : Année financière

AIPRP : Accès à l'information et protection des renseignements

personnels

BCI : Bureau du Commissaire à l'information

BPR : Bureau de première responsabilité

CT : Conseil du trésor

DAIPRP : Directeur ou Direction – Accès à l'information et protection des renseignements personnels

FC : Forces canadiennes

LAI : *Loi sur l'accès à l'information*

LPRP : *Loi sur la protection des renseignements personnels*

MDN : Ministère de la Défense nationale

QGDN : Quartier général de la Défense nationale

SM : Sous-ministre de la Défense nationale

SMA(Fin SM): Sous-ministre adjoint (Finances et Services du Ministère)

Dans le présent rapport

Le présent rapport est structuré comme suit :

Sujet
Table des matières
Section A
Section B
Section C

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Section A

Aperçu

Introduction

Le MDN s'est engagé à mener à bien sa mission de la manière la plus transparente et évidente possible.

Cela implique que le Ministère fasse en sorte que les principes et les objectifs de l'AIPRP soient bien reconnus dans sa structure organisationnelle et qu'il analyse convenablement les activités qui ont une incidence importante sur l'administration de l'AIPRP en vue d'améliorations possibles.

Dans cette section

La présente section comprend deux parties :

Sujet	Partie
Organisation de l'AIPRP et du MDN	1
Faits saillants et tendances	2

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Partie 1

Organisation de l'AIPRP et du MDN

Aperçu

Introduction La plus grande conformité possible aux conditions prévues par les lois régissant l'AIPRP exige une solide compréhension de l'objet des lois et un engagement à cet égard, ainsi qu'un énoncé bien défini du mandat, de la composition et de l'organisation du Ministère.

Dans la partie 1 La partie 1 comprend les sujets suivants :

Sujet
Aperçu des lois régissant l'AIPRP
Mandat du Ministère
Organisation du Ministère
Organigramme du MDN
Organisation du MDN et des FC chargée d'appuyer l'AIPRP
Organigramme de la DAIPRP
Politiques du MDN et des FC

Accueil du SMA (Fin SM) | Recherche | Aide | English | Commentaires | Accueil du MDN/FC

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Aperçu des lois régissant l'AIPRP

Entrée en vigueur

Le gouvernement a proclamé l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP) le 1er juillet 1983.

Objet de la LAI

La LAI a pour but de donner aux citoyens canadiens, aux résidents permanents et à toute personne présente au Canada le droit d'accès aux renseignements contenus dans les documents officiels, sous réserve de certaines exceptions précises et limitées.

Double objet de la LPRP

La LPRP a un double objet :

- donner aux particuliers le droit d'accès à l'information qui les concerne et qui est détenue par le gouvernement, sous réserve d'exceptions précises et limitées;
- protéger les renseignements qui concernent un individu en interdisant leur consultation par autrui, et en permettant aux particuliers d'assurer un contrôle réel sur la façon dont ces renseignements sont recueillis, utilisés et divulgués.

Demandes officielles d'accès

En plus d'accorder le droit d'accès à l'information gouvernementale, les deux lois mettent à la disposition des particuliers des moyens d'exercer ce droit par les voies officielles. Ces moyens sont les suivants :

- des délais précis et d'autres obligations à respecter pour donner suite aux demandes en ce qui concerne les institutions qui détiennent les renseignements;
- des mécanismes pour porter plainte si le particulier n'est pas satisfait

de la façon dont l'institution a traité sa demande officielle.

Accès par des voies non officielles	Les lois sur l'AIPRP, les règlements et les directives du Conseil du Trésor (CT) encouragent clairement les institutions à accorder aux particuliers l'accès aux renseignements par des voies non officielles, sans les obliger à se prévaloir de leur droit d'accès par le biais d'une demande officielle présentée en vertu de l'une ou l'autre des lois. Ces lois visent à compléter et non à remplacer les procédures en vigueur pour obtenir des renseignements gouvernementaux.
Importance de l'accès par des voies non officielles	Le fait d'avoir fréquemment recours à l'accès par des voies non officielles est généralement reconnu comme un moyen efficace et simplifié de respecter davantage les principes de transparence gouvernementale sur lesquels reposent les deux lois.

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Mandat du Ministère

Responsabilité du Ministre

Le Ministre de la DN est responsable du contrôle et de la gestion du Ministère, y compris les FC, ainsi que de toutes les questions concernant la défense nationale.

Mission du MDN et des FC

Le ministère de la Défense nationale (MDN) et les Forces canadiennes (FC) ont pour mission de défendre le Canada, ses valeurs et ses intérêts, tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales.

Budget fédéral et exigences du Livre blanc sur la défense

Le *Livre blanc sur la défense de 1994*, a confirmé la nécessité, pour le MDN et les FC de conserver des forces maritimes, terrestres et aériennes plurifonctionnelles et aptes au combat afin de protéger les Canadiens et les Canadiennes et de défendre leurs intérêts et leurs valeurs à l'étranger.

Par la même occasion, le MDN et les FC continuent à jouer un rôle important dans le cadre du programme gouvernemental de réduction des dépenses. L'année 1997-1998 était l'avant-dernière année des compressions budgétaires annoncées au cours des années antérieures. La dernière sera 1998-1999 (baisse de 23 p. 100 par rapport à 1994-1995), après quoi le budget de la Défense connaîtra une faible augmentation pour tenir compte de l'inflation.

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Organisation du Ministère

Éléments militaire et civil

Au MDN, la structure unique du personnel comprend deux éléments distincts, l'un civil et l'autre militaire. Le tableau qui suit illustre le nombre de personnes dans chaque élément, au 31 mars 1998.

<table>
<tr><td colspan="3">Nombre dans chaque élément</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Militaires : 144 008</td><td colspan="2">Force régulière : 60 513</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Réserve : 83 495</td><td>Première : 30 555</td></tr>
<tr><td>Supplémentaire : 52 940</td></tr>
<tr><td colspan="3">Employés civils : 20 545</td></tr>
</table>

Chaîne de commandement

La direction d'ensemble pour l'administration et les opérations est assurée par le Quartier général de la Défense nationale (QGDN), situé à Ottawa, et des fonctions d'exécution particulières sont assignées aux divers commandements et régions des FC d'un bout à l'autre du pays.

Organisation hautement décentralisée

Les militaires de la Force régulière et de la Réserve vivent, s'entraînent et travaillent dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, ainsi que partout dans le monde.

Au 31 mars 1998, les militaires des FC étaient présents dans 27 bases et stations au Canada. De plus, 1 940 militaires participaient à 15 missions à l'étranger.

Structure organisationnelle

Ce diagramme illustre la structure organisationnelle du MDN au 31 mars 1998.

Organigramme du MDN

Accueil du SMA (Fin SM) | Recherche | Aide | English | Commentaires | Accueil du MDN/FC

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Organisation du MDN et des FC chargée d'appuyer l'AIPRP

Coordonnateur de l'AIPRP au Ministère

Au MDN, le Directeur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (DAIPRP) applique et coordonne la LAI et la LPRP.

Instrument de délégation

Conformément aux articles pertinents de chacune des deux lois, le texte de l'instrument de délégation se lit comme suit:

> Le ministre de la Défense nationale désigne le titulaire du poste de coordonnateur, Directeur – Accès à l'information et protection des renseignements personnels (DAIPRP), au ministère de la Défense nationale, pour exercer les pouvoirs et remplir les fonctions dont le Ministre est investi par ces lois en qualité de responsable du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes.

Mandat du DAIPRP

Le DAIPRP a pour mandat d'appliquer les lois sur l'AIPRP au nom du Ministre de sorte que le MDN et les FC se conforment aux lois, aux règlements et à la politique gouvernementale.

Organisation du MDN et des FC

Dans chaque quartier général de commandement et chaque base, station et unité, un officier supérieur d'état-major est désigné responsable de l'AIPRP et chargé de l'application des deux lois à l'échelon local.

Le coordonnateur de l'AIPRP au niveau national veille à ce que ces officiers aient à leur disposition les règlements, directives et publications nécessaires.

Organisation de l'AIPRP au QGDN Au QGDN, l'organisation de l'AIPRP se compose principalement de la DAIPRP. Des experts d'autres organisations du QGDN s'occupent des questions relatives à la législation, aux affaires publiques et aux politiques afin d'appuyer l'AIPRP.

Organigramme de l'AIPRP Ce diagramme illustre l'organisation de l'AIPRP de la Défense nationale.

Organigramme de l'AIPRP

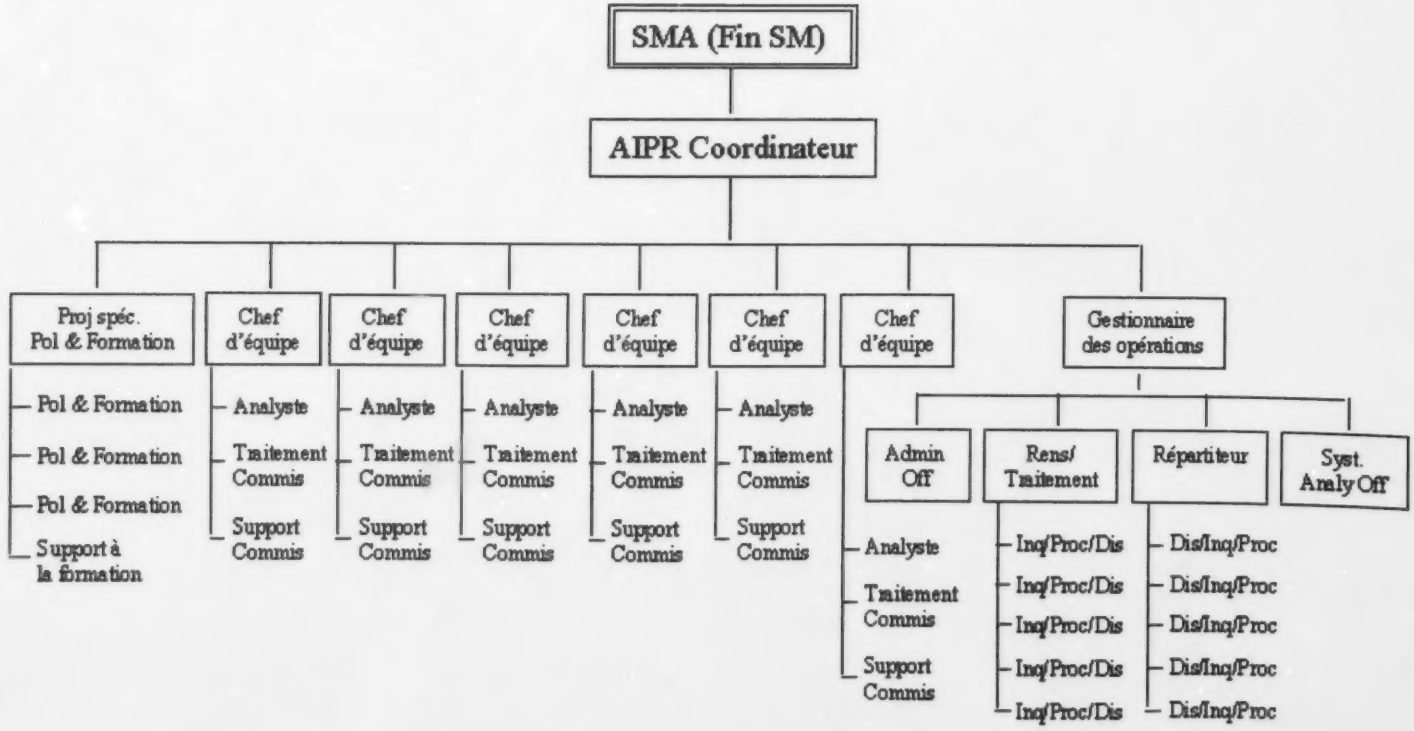

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Politiques du MDN et des FC

Manuels et publications du MDN et des FC

Les documents suivants expliquent comment traiter les dossiers et fichiers de renseignements personnels tenus par le MDN et les FC :

- les *Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes*;
- les *Ordonnances administratives des Forces canadiennes*;
- les *Ordonnances administratives du personnel civil*;
- les *Directives et ordonnances administratives de la Défense*;
- les publications concernant la rémunération et les systèmes d'information sur la gestion du personnel.

Toutes ces ordonnances et publications sont à la disposition des militaires et des employés civils. Des versions électroniques sont également accessibles en direct par l'entremise du Réseau d'information de la Défense.

Conservation et élimination des documents

Le *Plan de conservation et d'élimination des documents* est fondé sur une autorisation d'élimination de documents visant les dossiers et les fichiers de renseignements personnels tenus par le MDN et les FC.

Le Ministère a presque terminé de mettre à jour, d'intégrer et d'informatiser les principaux outils et manuels utilisés pour organiser et éliminer les documents papier. Il présentera les résultats de ces travaux aux Archives nationales afin de demander une nouvelle autorisation d'élimination de documents portant sur les documents papier du MDN et des FC.

Instructions du QGDN

Les instructions du QGDN énoncées dans les rapports annuels précédents restent en vigueur et tiennent compte des règlements du Conseil du Trésor concernant l'application de la LAI et de la LPRP.

Info Source

Tous les dossiers et fichiers de renseignements personnels tenus par le MDN sont décrits dans la publication *Info Source*, conformément aux lois sur l'AIPRP (article 11 de la LPRP et article 5 de la LAI).

Affaires publiques et opérations des FC

La sécurité du personnel des FC et l'intégrité des opérations militaires sont des principes fondamentaux qui sous-tendent tout ce que les FC accomplissent au nom des Canadiens et des Canadiennes.

Par conséquent, le principe de transparence devrait être appliqué en fonction du principe de sécurité durant les opérations des FC. À cet égard, aucune activités d'affaires publiques ne devrait nuire :

- à la sécurité du personnel participant à une opération des FC;
- à la réussite probable d'une opération ou activité des FC.

Le principe de sécurité opérationnelle peut limiter la capacité des FC de répondre aux exigences en matière de transparence totale. Les membres des FC et les employés civils du MDN devraient toutefois s'efforcer de faire preuve de la plus grande transparence possible conformément à la loi, lorsqu'ils renseignent le public au sujet des activités des FC dans le cadre d'opérations militaires.

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Partie 2

Faits saillants et tendances

Aperçu

Besoin de renouveau

La nécessité pour le MDN d'améliorer sa façon d'appliquer l'AIPRP est devenue évidente en 1995. En raison de l'opinion publique de plus en plus négative et des pressions croissantes de la part des médias, les gestionnaires supérieurs du MDN devaient clairement prendre des mesures décisives. Bien qu'il doive encore affronter des difficultés et des défis, le Ministère a amélioré la façon dont il administre l'AIPRP. Il s'agit là d'une priorité constante et absolue depuis 1995.

Poursuite des progrès réalisés

Le fait le plus important de l'année 1997-1998 a été la poursuite des progrès accomplis par le Ministère afin de mieux se conformer aux exigences relatives à l'AIPRP. À cette fin, on a continué de veiller à ce que les changements apportés à la façon d'appliquer l'AIPRP au sein du MDN et des FC soient cohérents et durables, tout en demeurant économiques et efficients.

Ressources accrues

Le Ministère a augmenté les ressources en personnel de la DAIPRP comme suit :

- de l'AF 1994-1995 à l'AF 1995-1996, augmentation de 30 p. 100;
- de l'AF 1995-1996 à l'AF 1996-1997, augmentation de 8 p. 100;
- de l'AF 1996-1997 à l'AF 1997-1998, augmentation de 12 p. 100;
- de l'AF 1997-1998 à l'AF 1998-1999, augmentation de 24 p. 100.

Ces augmentations ne tiennent pas compte des coûts liés à l'initiative de

numérisation des documents de la salle de lecture.

Dans cette section La présente section porte sur les sujets suivants :

Sujet
Rapport du Commissaire à l'information sur les retards au MDN
Rapport de la Commission d'enquête sur la Somalie (CES)
Institutionnalisation des changements
Accès par des voies non officielles
Formation et sensibilisation

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Rapport du Commissaire à l'information sur les retards au MDN

Introduction

Le 21 août 1996, le Commissaire à l'information a entrepris une vaste enquête sur les lieux, en vertu de l'article 32 de la LAI, «Avis d'enquête».

Portée de l'enquête :

L'enquête comprenait une analyse de tous les aspects de la façon dont le MDN appliquait la LAI. Les principaux sujets traités étaient la culture du MDN et des FC, l'affectation des ressources, les rôles et responsabilités, la formation et la sensibilisation, la structure de responsabilisation et de rapport, la délégation de pouvoirs et les méthodes de travail.

Rapport :

Le 10 février 1997, le Commissaire à l'information a présenté son rapport d'enquête au Ministère. Ce rapport, intitulé «Les retards au ministère de la Défense nationale : Examen des pratiques et des procédures relatives à la *Loi sur l'accès à l'information*», renfermait 93 recommandations. Il touchait également l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* dans certains secteurs où il y avait une incidence directe sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Chronologie

Voici la liste des événements dans l'ordre chronologique :

- une enquête officielle a débuté le 21 août 1996;
- le Commissaire à l'information a présenté le rapport d'enquête au Sous-ministre le 10 février 1997;
- le SM a envoyé sa réponse au rapport le 24 juin 1997;
- le SM a envoyé une mise à jour de sa réponse au rapport le 27 février 1998.

Résumé des progrès

Les initiatives que le Ministère a terminées, entreprises ou prévues constituaient la majeure partie du rapport sur l'AIPRP qu'il a présenté au Parlement en 1996-1997. Le MDN a répondu et donné suite à la quasi-totalité des 93 recommandations. La présente section décrit un certain nombre d'initiatives que le Ministère a terminées et qui portent précisément sur le traitement des demandes d'accès à l'information.

Amélioration de la communication avec le Commissaire à l'information

L'une des principales recommandations formulées dans le rapport du Commissaire à l'information de 1997 était la nécessité d'améliorer la communication entre le MDN et le bureau du Commissaire. Dans son rapport du 30 juin 1997, la Commission d'enquête sur la Somalie a également recommandé que le MDN et les FC entament «des consultations avec le Commissaire à l'information dans les trois mois suivant la présentation du présent rapport... afin de déterminer la façon la plus efficace d'améliorer les réponses du Ministère aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*». À cet égard, le Ministère a pris les mesures suivantes :

- Le 24 juin 1997, le SM a fourni au Commissaire à l'information une réponse détaillée sur les mesures que le Ministère avait prises ou prévues concernant les 93 recommandations figurant dans le rapport.
- Le SM a demandé des conseils au Commissaire à l'information en ce qui touche :
    - le traitement des demandes multiples présentées en

vertu de la LAI;
- l'amélioration de la communication avec les auteurs de demandes au sujet de la politique du MDN consistant à mettre les documents communiqués à la disposition du public après que la personne a reçu sa réponse;
- l'établissement de délais équitables pour ce qui est de mettre à la disposition du public les documents communiqués en vertu de la LAI.

Le 27 février 1998, le SM intérimaire a fourni un bilan des progrès accomplis par le Ministère concernant les initiatives prévues et terminées depuis la mise à jour du 24 juin, et s'est engagé à apporter d'autres changements afin d'améliorer la conformité.

Politique de dispense de frais

En novembre 1997, le MDN a adopté une politique de dispense de frais faisant état d'un barème progressif de dispenses à l'égard des frais de reproduction et de recherche pour les cas en retard.

Initiatives liées aux fonds de renseignementspour faciliter l'application de la LAI

Le Ministère reconnaît la nécessité d'améliorer les politiques et procédures régissant les fonds de renseignements, car elles constituent un facteur important pour ce qui est de faciliter l'application de la LAI. Dans ce domaine, les principaux efforts du MDN ont porté notamment sur ce qui suit :

- **Maintien des rapports de travail avec les AN**

  Le MDN continue de travailler avec les Archives nationales pour assurer une meilleure conformité à la *Loi sur les Archives nationales du Canada* et aux politiques connexes sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement. Il a, entre autres, obtenu que des employés des Archives travaillent exclusivement à des questions d'élimination de documents touchant le MDN.

- **Communication des politiques et directives**

  Le Ministère a éclairci sa politique avec l'entière participation

de la DAIPRP. Une fois cette politique approuvée, les éclaircissements seront publiés en 1998 et porteront sur :

- les documents éphémères;
- l'organisation et l'élimination des documents papier.

Communication avec les auteurs de demandes

Le personnel de la DAIPRP communique avec les auteurs de demandes par téléphone pour les aviser qu'il est sur le point de divulguer les documents en question. Le cas échéant, il leur demande aussi de quelle façon ils préfèrent que le Ministère leur remette les documents.

Documents confidentiels du Cabinet

La DAIPRP présente maintenant les certificats pour les exclusions en vertu de l'article 69 directement au BCP. Le Ministère a cessé d'envoyer ces demandes par les voies juridiques au profit de cette méthode plus efficiente.

Outils de travail informatisés

Le Ministère a réalisé d'importants progrès en ce qui concerne la normalisation de ses méthodes de suivi des cas liés à la LAI, la production de rapports périodiques et hebdomadaires ainsi que la saisie des données sur les coûts et les frais. Le personnel a reçu une formation poussée de sorte qu'il fasse le meilleur usage possible des outils de travail existants. Le MDN projette d'étendre l'emploi des outils de travail informatisés dans le but de réduire le temps de traitement et d'améliorer la mesure du rendement.

Suivi et rapports hebdomadaires sur les cas en suspens

Chaque semaine, la DAIPRP fournit au SM, au CEMD de même qu'à tous les chefs de groupe du QGDN et chefs d'état-major des armées un rapport détaillé où sont indiqués tous les cas en retard, la longueur du retard et l'organisation responsable. Le rapport met en lumière le nombre de cas en suspens qui font l'objet d'une «présomption de refus» et souligne l'importance de régler ces cas puisque c'est ce qui permet de déterminer dans quelle mesure le Ministère se conforme à la LAI. Les gestionnaires supérieurs interviennent maintenant de façon régulière au sein de leur organisation pour accélérer le traitement des cas en suspens.

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Rapport de la Commission d'enquête sur la Somalie (CES)

Rapport de la CES

Le 30 juin 1997, la Commission d'enquête sur la Somalie a publié son rapport sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie. L'une des recommandations (n° 39.3) portait expressément sur la nécessité pour le MDN de promouvoir l'ouverture et la transparence.

Réponse du MDN au rapport de la CES

En octobre 1997, le MDN a publié sa réponse au rapport de la Commission. Dans ce document, intitulé *Une volonté de changement : Rapport sur les recommandations de la Commission d'enquête sur la Somalie*, le MDN a répondu à la recommandation n° 39.3 de la CES en des termes non équivoques : «Nous acceptons cette recommandation et y donnerons suite d'ici janvier 1998.» Les mesures ont été prises.

Accessibilité de la réponse intégrale : On peut obtenir le texte complet du document intitulé *Une volonté de changement* sur Internet à l'adresse suivante : http://www.dnd.ca/somalia/somaliaf.htm

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Institutionnalisation des changements

Planification des activités

Grâce à la collaboration entre le MDN et le bureau du Commissaire de l'accès à l'information, le Ministère a élaboré et mis en œuvre un certain nombre d'initiatives visant à fournir au public un accès en direct. De plus, il a modifié les plans d'activités des groupes et des directions afin qu'ils incluent l'accès par des voies non officielles comme indicateur de mesure du rendement.

La DAIPRP a conçu son plan d'activités afin d'atteindre, durant l'AF 1997-1998, trois objectifs cruciaux qui s'appuient mutuellement :

- assurer l'entière conformité aux exigences légales de l'AIPRP;
- promouvoir l'accès par des voies non officielles;
- fournir le meilleur service possible aux auteurs de demandes et aux autres clients.

Les initiatives permettant de réaliser ces objectifs ont été groupées dans les cinq catégories qui forment le plan :

- intégration des fonctions concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- automatisation des méthodes de travail;
- renouvellement des politiques et des procédures;
- formation et changement au niveau de la culture;
- renouvellement des ressources humaines.

Nouvelle organisation de la DAIPRP

L'organisation de la DAIPRP illustrée à la page 12 représente cette année l'une des principales réalisations visant à améliorer l'administration de l'AIPRP. Elle reflète l'intégration des fonctions concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et présente quelques innovations importantes destinées à accroître l'efficience et la conformité aux exigences en matière d'AIPRP.

Équipes d'AIPRP intégrées

Le Ministère a élaboré le concept d'équipe afin d'assurer la souplesse organisationnelle et l'interopérabilité fonctionnelle requises pour effectuer, de façon rapide et optimale, les modifications rendues nécessaires par les fluctuations de la charge de travail. Chaque équipe est chargée de traiter des demandes présentées en vertu de la LAI et de la LPRP. La première équipe du dossier de l'AIPRP de la DAIPRP a commencé ses activités le 1er mai 1997. À partir des leçons tirées de ce premier essai et d'autres, le MDN a constitué les autres équipes avant le 31 mars 1998.

Bureau de contrôle des demandes d'AIPRP

Un bureau de contrôle unifié, responsable de la réception et de l'acheminement de toutes les demandes d'AIPRP, est entré en activité le 1er mai 1997.

Section de la politique et de la formation

Le Ministère a créé la section de la politique et de la formation pour veiller à ce que les activités de formation et de sensibilisation liées à l'AIPRP fassent partie intégrante de sa conformité aux lois sur l'AIPRP. La section a également pour mandat de tenir à jour les politiques liées à l'AIPRP et d'assurer la liaison avec les auteurs de demandes fréquentes en vue de discuter avec eux de leurs besoins de renseignements et de convenir d'un accès par des voies non officielles, lorsque cela est possible.

Politiques et procédures

Le MDN a voulu se montrer proactif en annonçant officiellement son orientation sur les questions touchant l'administration de l'AIPRP. Voici deux exemples :

- dispense de frais;
- accessibilité du public aux documents communiqués en vertu de la LAI dix jours après que l'auteur de la demande les a reçus.

L'AIPRP sur le site Web du MDN

On trouve maintenant sur le site Internet du MDN les sommaires de 753 demandes réglées, ce qui représente plus de 163 000 pages de documents communiqués. Ces sommaires sont mis à la disposition du public sous forme électronique dans les deux salles de lecture de la RCN. Depuis l'entrée en service de son site en avril 1997, le MDN a enregistré plus de 11 000 visites relatives à l'accès à l'information. Le site Web renferme également les rapports annuels que le MDN présente au Parlement sur la façon dont il administre l'AIPRP.

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Accès par des voies non officielles

Tendances encourageantes

Le nombre de demandes présentées par des voies non officielles augmente tandis que le nombre de demandes présentées en vertu de la LAI et de la LPRP diminue.

Des renseignements détaillés sur chacune des lois figurent dans les sections B et C.

Salle de lecture du MDN et des FC

La salle de lecture est un endroit important où le public peut avoir accès à des documents ministériels de façon non officielle. De plus, le Ministère a mis à sa disposition des versions électroniques de toutes les transcriptions des cours martiales depuis 1993 qui peuvent être consultées dans la salle de lecture.

Statistiques

Voici les statistiques concernant l'utilisation de la salle de lecture en 1997-1998 :

Nombre total de demandes		**Nombre total de pages**	
Officielles	Non officielles	Consultées	Prises
41	71	45 210	6 991

Divulgation volontaire de renseignements

De plus en plus, le MDN communique volontairement des renseignements par l'entremise de son site Web. Par exemple, le Chef - Service d'examen publie maintenant des rapports de vérification sur le site Web du MDN. Ces rapports, qui faisaient précédemment l'objet de nombreuses demandes présentées en vertu de la LAI, n'ont plus besoin d'être obtenus officiellement aux termes de

cette loi.

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Formation et sensibilisation

Introduction

Le Ministère reconnaît la nécessité d'accroître la sensibilisation et la formation du personnel à tous les niveaux, et les membres du personnel de la DAIPRP ont répondu à ce besoin. Les séances décrites ci-dessous ont été particulièrement importantes parce qu'elles ont été présentées aux personnes qui participaient directement au traitement des demandes d'AIPRP ou qui suivaient des cours clés de formation professionnelle et de perfectionnement. À l'heure actuelle, le MDN prévoit une formation plus spécialisée et intègre une formation sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels au Programme de perfectionnement professionnel des officiers. Tous les officiers subalternes doivent avoir terminé ce programme avant d'être promus au grade de major.

Activités de formation et de sensibilisation

Voici les principales activités de formation et de sensibilisation que la DAIPRP a effectuées au cours de la dernière AF. Durant cette période, plus de 800 personnes ont pris connaissance des obligations aux termes de la LAI et de la LPRP.

- Conférence des commandants d'opérations nationales : Des membres du personnel de la DAIPRP ont présenté un exposé de 30 minutes à 25 commandants et membres supérieurs d'état-major relevant du SCEMD pour ce qui est des opérations nationales.

- Séminaire annuel sur l'administration de l'armée de terre (G1) : Des membres du personnel ont donné un exposé d'une heure auquel ont assisté 40 officiers supérieurs des armes de combat et de l'appui au combat chargés d'administrer les QG de formation, de brigade et de secteur.

- Séance de formation sur les grands dossiers : Des membres du personnel de la DAIPRP ont présenté un exposé de deux heures à 50 personnes, y compris des adjoints exécutifs et des chefs de groupe du QGDN et à d'autres responsables clés de la gestion des grands dossiers au QGDN.

- Portes ouvertes et exposition – QGDN 1997 : Lors de cet événement d'une journée, des membres de la DAIPRP se sont occupés d'un stand où se trouvait un terminal offrant un accès en direct à des copies électroniques de documents communiqués en vertu de la LAI et un autre terminal relié au secteur de l'AIPRP du site Internet du MDN. Des membres du personnel ont distribué des feuilles de renseignements sur l'AIPRP et l'accès aux documents par des voies non officielles. Les visiteurs étaient des militaires et des civils de tous grades et niveaux du QGDN, des représentants des médias et des membres du public.

- Conférences des médecins-chefs des bases/coordonnateurs des soins de santé : Des membres du personnel de la DAIPRP ont donné un exposé d'une heure à 50 médecins militaires de bases des FC et de QG supérieurs.

- Atelier d'orientation - AE/OEM du SMA(Mat) : Des membres du personnel ont présenté un exposé d'une heure et demie à 25 gestionnaires et officiers subalternes du groupe du SMA(Mat) qui sont chargés du traitement des demandes d'AIPRP.

- Équipe de liaison de l'enquête sur la Somalie : Des membres du personnel de la DAIPRP ont présenté un exposé de deux heures et demie à 10 officiers.

- Collège de commandement et d'état-major de la Force terrestre canadienne : Des membres du personnel ont donné un exposé de deux heures et mené une discussion de groupe auxquels ont assisté 100 stagiaires du cours 9701.

- Conférence et séance de formation annuelles de l'Association canadienne d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (ACAP) : Des membres du personnel de la DAIPRP ont présenté un exposé de 15 minutes (suivi d'une période de questions) à 50 coordonnateurs de l'AIPRP d'autres institutions fédérales et à d'autres professionnels de l'AIPRP. Cet exposé portait sur les initiatives du MDN en matière d'AIPRP (Internet et salle de lecture électronique).

- Réunion des DG et directeurs relevant du Chef d'état-major de la Force aérienne : Du personnel de la DAIPRP a donné un exposé de 45 minutes à 25 DG, directeurs et OEM de la Force aérienne.

- Programme de perfectionnement des agents de politique : Des membres du personnel ont donné une séance de formation d'une heure à 12 stagiaires AS-01 qui travailleront pour le MDN.

- Conférence sur l'administration du personnel : Des membres de la DAIPRP ont présenté un exposé de 45 minutes à 250 officiers et MR responsables de l'administration dans les unités, bases, stations et QG supérieurs des FC.

- Réunion annuelle des adjudants-chefs de la Branche des services de l'administration : Du personnel a donné un exposé de 30 minutes à 80 commis en chef de commandements, brigades, bases et escadres.

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Section B

Loi sur l'accès à l'information

Aperçu

Dans cette section

La présente section porte sur les sujets suivants :

Sujet
Tendances au niveau des demandes
Accès par des voies non officielles
Formulaire de statistiques du CT

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Tendances au niveau des demandes

Accès par des voies non officielles

Comme l'indique la section suivante, «Accès par des voies non officielles», on a constaté que le mécanisme d'accès par des voies non officielles a été plus utilisé que le mécanisme de demande officielle.

Volume

Depuis 1993-1994, le nombre de demandes reçues chaque année par le Ministère a connu des augmentations successives. Toutefois, cette tendance a pris fin au cours de la présente AF, car le nombre de demandes reçues a été inférieur à celui enregistré en 1996-1997. Bien que cette tendance puisse représenter une réduction de la charge de travail, c'est en réalité la nature, et non le volume, de la charge de travail qui a changé.

Complexité et sujets d'intérêt

La complexité des demandes est demeurée élevée, celles-ci étant d'une envergure de plus en plus grande et portant sur une vaste gamme de sujets. Pour la première fois depuis plusieurs années, les documents liés à la Somalie n'ont pas compté parmi les plus fréquemment demandés. En 1997-1998, les demandes ont surtout porté sur les sujets suivants :

- participation du MDN et des FC à des missions de l'ONU et à des opérations nationales;
- passation de contrats et acquisition de matériel et de services dans le domaine de la défense;
- demandes de remboursement et indemnités du personnel du MDN et des FC;
- questions relatives aux décisions et à l'élaboration des politiques.

Accueil du SMA (Fin SM) | Recherche | Aide | English | Commentaires | Accueil du MDN/FC

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Accès par des voies non officielles

Introduction

Le MDN accepte pleinement l'importance de l'accès par des voies non officielles, et les statistiques présentées ci-dessous indiquent que les efforts visant à promouvoir ce mécanisme ont connu un certain succès. Le MDN reconnaît que le recours à des moyens non officiels pour obtenir de l'information est essentiel afin qu'il puisse utiliser ses ressources en matière d'AIPRP pour traiter l'information qui fait à juste titre l'objet d'une demande en vertu de la LAI et qui n'est pas déjà accessible au public.

Statistiques

Le tableau ci-dessous montre les tendances concernant le nombre de demandes non officielles que le Ministère a traitées au cours de trois AF et le pourcentage de demandes non officielles.

AF	Demandes ordinaires reçues	Demandes non officielles reçues	% de demandes non officielles
1995-1996	869	57	5,9
1996-1997	942	80	7,8
1997-1998	850	130	13,3

Nota : Ces chiffres n'indiquent pas dans quelle mesure les deux salles de lecture de la région de la capitale nationale sont utilisées pour la consultation de documents déjà communiqués en vertu de la LAI.

Accueil du SMA (Fin SM) | Recherche | Aide | English | Commentaires | Accueil du MDN/FC

Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Formulaire de statistiques

Rapport concernant la Loi sur l'accés à l'information

Période visée par le rapport: 1997-1998

(Les valeurs, indiquées dans les cases ombrées de bleu, sont calculées.)

Institution: **Défense nationale**

Source:	**Médias**	**Secteur universitaire**	**Secteur commercial**	**Organisme**	**Public**
	198	8	363	42	250

I. Demandes en vertu de la Loi sur l'accés à l'information

Reçues pendant la période visée par le rapport	861
En suspens depuis la période antérieure	236
TOTAL	1097
Traitées pendant la période visée par le rapport	846
Reportées	251

II. Disposition à l'égard des demandes traitées

1.	Communication totale	214
2.	Communication partielle	360
3.	Aucune communication (exclusion)	28
4.	Aucune communication (exemption)	23
5.	Transmission	20
6.	Traitement impossible	81
7.	Abandon de la demande	32
8.	Traitement non officiel	88
TOTAL		846

III. Exceptions invoquées

S. Art 13(1)(a)	56
(b)	20
(c)	7
(d)	4
S. Art. 14	18
S. Art 15(1) Relations internationales	77
Défense	68

Activités subversives	3
S. Art. 16(1)(a)	11
(b)	3
(c)	22
(d)	0
S. Art. 16(2)	10
S. Art. 16(3)	0
S. Art. 17	22
S. Art. 18(a)	4
(b)	8
(c)	0
(d)	20
S. Art. 19(1)	279
S. Art. 20(1)(a)	6
(b)	30
(c)	41
(d)	28
S. Art. 21(1)(a)	43

(b)	29
(c)	21
(d)	14
S. Art. 22	17
S. Art. 23	67
S. Art. 24	6
S. Art. 26	1

IV. Exclusions citées

S. Art. 68(a)	4
(b)	2
(c)	0
S. Art. 69(1)(a)	9
(b)	0
(c)	8
(d)	5
(e)	7
(f)	0

(g)	31

V. Délai de traitement

30 jours ou moins	317
De 31 à 60 jours	193
De 61 à 120 jours	106
121 jours ou plus	230

VI. Prorogations des délais

	30 jours ou moins	31 jours ou plus
Recherche	27	47
Consultation	14	24
Tiers	1	4
TOTAL	42	75

VII. Traductions

Traductions demandées		0
Traductions préparées	De l'anglais au français	0
	Du français à l'anglais	0

VIII. Méthode de consultation

Copies de l'original	543
Examen de l'original	7
Copies et examen	45

IX. Frais

Frais net perçus			
Frais de la demande	3925	Préparation	0
Reproduction	22860	Traitement informatique	8
Recherche	325	TOTAL	27118
Dispense de frais		**Nombre de fois**	**$**
25$ ou moins		471	4356
De plus de 25$		129	14316

X. Coûts

Financiers (raisons)	
Traitement	1331814 $
Administration (fonctionnement et maintien)	200979 $

TOTAL	**1532793 $**
Années-personnes utilisées (raisons)	
Années-personnes (nombre décimal)	21

Basé sur TBS/SCT 350-62 (Rev. 1993/02)

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Section C

Loi sur la protection des renseignements personnels

Aperçu

Dans cette section

La présente section porte sur les sujets suivants :

Sujet
Tendances au niveau des demandes
Formulaire de statistiques du CT

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Tendances au niveau des demandes

Volume

Comme l'indique le rapport statistique du Conseil du Trésor, le nombre de demandes présentées en vertu de la LPRP a encore baissé durant l'AF. On peut attribuer cette situation au fait que le Ministère accorde à de plus en plus de particuliers un accès non officiel à leurs renseignements personnels.

Complexité

Bien que le nombre de demandes ait diminué, leur complexité traite augmente par rapport à l'ensemble de la charge de travail.

La complexité réside dans le fait que les documents sont plus difficiles à localiser ou qu'ils sont de nature plus délicate et qu'il est plus difficile de les examiner pour savoir ce qu'il faut en retrancher (il s'agit de documents vidéo ou sonores enregistrés lors d'enquêtes et qui font l'objet d'une ou de plusieurs demandes).

Politique d'accès par des voies non officielles

Le Ministère mettra pleinement en œuvre la nouvelle politique d'accès par des voies non officielles au cours de 1998-1999. Comme cette politique s'appliquera à l'ensemble de l'organisation, il s'attend à une autre réduction du nombre de demandes.

Orientation

Le Ministère offrira aux militaires en service actif et aux anciens membres des Forces canadiennes ainsi qu'aux employés civils une méthode efficace d'accès à leurs renseignements personnels en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le MDN et les FC auront recours le plus possible à une politique d'accès par des voies non officielles permettant aux particuliers d'examiner des renseignements et des dossiers qui les concernent, sans avoir à utiliser les moyens officiels de demande et de traitement prévus par la *Loi sur la protection des renseignements personnels.*

Objectifs clés de la politique

Voici les objectifs clés de la politique :

- Fournir couramment des types précis de renseignements personnels fréquemment demandés aux militaires qui sont libérés des FC ou aux employés qui quittent le Ministère.
- Favoriser l'examen sur place des renseignements au lieu de fournir automatiquement des copies lorsque la personne n'en a pas besoin.

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Formulaire de statistiques

Rapport concernant la Loi sur la protection des renseignements personnels

Période visée par le rapport 1997-1998

(Les valeurs, indiquées dans les cases ombrées de bleu, sont calculées.)

Institution: **Défense nationale**

I. Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

Reçues pendant la période visée par le rapport	12669
En suspens depuis la période antérieure	3405
TOTAL	16074
Traitées pendant la période visée par le rapport	11375
Reportées	4699

II. Disposition à l'égard des demandes traitées

1.	Communication totale	9042
2.	Communication partielle	1280
3.	Aucune communication (exclusion)	0
4.	Aucune communication (exemption)	23
5.	Traitement impossible	166
6.	Abandon de la demande	526
7.	Transmission	338
TOTAL		11375

III. Exceptions invoquées

S. Art 18(2)	33
S. Art 19(1)(a)	4
(b)	0
(c)	1
(d)	0
S. Art. 20	34
S. Art 21	191
S. Art. 22(1)(a)	78
(b)	127
(c)	0

S. Art. 22(2)	0
S. Art. 23(a)	14
(b)	0
S. Art. 24	0
S. Art. 25	6
S. Art. 26	1374
S. Art. 27	124
S. Art. 28	0

IV. Exclusions citées

S. Art. 69(1)(a)	0
(b)	0
S. Art. 70(1)(a)	0
(b)	0
(c)	0
(d)	0
(e)	0
(f)	0

V. Délai de traitement

30 jours ou moins	3526
De 31 à 60 jours	3254
De 61 à 120 jours	3472
121 jours ou plus	1123

VI. Prorogations des délais

	30 jours ou moins	31 jours ou plus
Interruptions des opérations	3254	
Consultation	5	
Traduction	0	0
TOTAL	3259	0

VII. Traductions

Traductions demandées		0
Traductions préparée	De l'anglais au français	0
	Du français à l'anglais	0

VIII. Méthode de consultation

Copies de l'original	10465
Examen de l'original	9

Copies et examen	0

IX. Corrections et mention

Corrections demandées	14
Corrections effectuées	5
Mention annexée	0

X. Coûts

Financiers (raisons)	
Traitement	$ 901525
Administration (fonctionnement et maintien)	$ 225385
TOTAL	**$ 1126910**
Années-personnes utilisées (raisons)	
Années-personnes (nombre décimal)	22.25

Basé sur formule TBS/SCT 350-63 (Rev. 1997/02)

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada